

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMÉNAGEMENT,
LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME



Ville de Cannes

DREAL PACA

AUTORITE ENVIRONNEMENTALE PLANS / PROGRAMMES

CS 70248

16 RUE ANTOINE ZATTARA

13331 MARSEILLE CEDEX 3

OBJET : **MODIFICATION N°5 DU P.L.U. DE CANNES -
EXAMEN AU CAS PAR CAS POUR L'ELIGIBILITE A
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

REF. : DGA7/DURB - 25005156DS

DOSSIER SUIVI PAR : A. LAHILLE

Cannes, le 18 JUL 2025

Monsieur le Directeur,

En application des dispositions du chapitre IV du titre préliminaire du livre 1^{er} de la partie réglementaire du code de l'urbanisme, je vous consulte dans le cadre du projet de modification n°5 du P.L.U. de Cannes, afin de déterminer son éligibilité à l'évaluation environnementale.

Ma demande s'inscrit dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas dit « ad hoc » (R.104-33 du code de l'urbanisme) au titre de l'article R.104-12-3° du même code.

Je joins à cette saisine le formulaire renseigné pour un examen au cas par cas tel qu'il figure sur votre site internet.

Selon l'article R.104-31 du code de l'urbanisme, vous disposez de deux mois suivant la date de réception de cette saisine, pour rendre un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut avis favorable de l'autorité environnementale à l'exposé mentionné au 2° de l'article R.104-34 du code précité.

Je vous remercie de bien vouloir adresser un accusé réception de la présente demande ainsi que votre décision à l'adresse électronique suivante : agnes.lahille@ville-cannes.fr.

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140

06414 Cannes CEDEX

Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00

Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd.

La Direction municipale de l'urbanisme se tient à votre disposition pour vous adresser tout document complémentaire que vous jugerez utile de consulter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'Adjointe déléguée absente,
Le Conseiller municipal subdélégué,
Christophe FIORENTINO

